

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la justice

**Arrêté du 16 Mai 2022**

**portant désignation des représentants de l'administration et du personnel  
au sein du comité technique des services pénitentiaires d'insertion et de probation**

NOR : JUSK2214180A

**Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 modifié portant création des comités techniques dans les services relevant de la direction de l'administration pénitentiaire, notamment ses articles 4 et 5 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité technique des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants du personnel au comité technique des services pénitentiaires d'insertion et de probation du 10 décembre 2018 ;

Vu la désignation effectuée par le Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire en date du 11 mai 2022,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition du comité technique des services pénitentiaires d'insertion et de probation est fixée comme suit :

1°) Représentants de l'administration :

- Le directeur de l'administration pénitentiaire, ou son représentant, président du comité technique des services pénitentiaires d'insertion et de probation,
- Le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales, ou son représentant.

## 2°) Représentants du personnel

Sont désignés par les organisations syndicales concernées à l'issue du scrutin du 6 décembre 2018 :

a) En qualité de représentants titulaires :

### La CGT

- Mme Flore DIONISIO
- M. Benjamin BONS
- Mme Oriane LE QUERE
- M. Damien GOURSAUD

### Syndicat National de l'ensemble des Personnels de l'administration pénitentiaire SNEPAP-FSU

- Mme Estelle CARRAUD
- M. André BLANC

### Union Fédérale Autonome Pénitentiaire UNSA

- Mme Dalila FARROUDJ
- M. Jérémie RIVIERE

b) En qualité de représentants suppléants :

### La CGT

- Mme Dorothée DORLEACQ
- Mme Marion BONNEAUD
- Mme Nadia PERILLAUD
- Mme Mylène PALISSE

### Syndicat National de l'ensemble des Personnels de l'administration pénitentiaire SNEPAP-FSU

- Mme Annabelle BOUCHET
- M. Alexandre DEPIN

### Union Fédérale Autonome Pénitentiaire UNSA

- Mme Céline BERTHELOT
- M. Emmanuel WILLEKENS

## **Article 2**

Les mandats des représentants visés à l'article 1er du présent arrêté prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

### **Article 3**

L'arrêté du 25 novembre 2021 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein du comité technique des services pénitentiaires d'insertion et de probation est abrogé.

### **Article 4**

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le

**16 MAI 2022**

Pour le ministre et par délégation,  
Pour le directeur de l'administration pénitentiaire,

P. CHICQUEL

